

La preuve

Un droit n'existe que s'il est prouvé. Mais qui doit prouver quoi ? Cette formation vous permet de mieux situer la charge de la preuve et le rôle du juge ainsi que d'appréhender les règles de recevabilité des preuves.

Objectifs

1. Aborder la notion de preuve
2. Approfondir la notion de charge de la preuve
3. Identifier le rôle du juge dans l'administration de la preuve

Public Visé

Acteurs du procès prud'homal

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Pré Requis

- Conseiller prud'homal : avoir suivi la formation "licenciement et contrôle du juge"
- Défenseur syndical : avoir suivi la formation initiale

Parcours pédagogique

- Le régime de la preuve au civil
- L'analyse des attestations
- La charge de la preuve
- Les présomptions
- Les aménagements de la charge de la preuve
- Les pouvoirs du juge dans la recherche de la preuve
- Les mesures d'instruction

Objectifs pédagogiques

Appréhender la finalité de la preuve
Clarifier le régime de la preuve au civil
S'entraîner à analyser les attestations
Esquisser les règles relatives aux attestations
Exprimer ses représentations : la notion de licéité des preuves
Comparer un même moyen de preuve dans deux situations
Aborder la question de la licéité de la preuve
Appliquer les règles de preuve au droit du travail
Faire émerger une définition de la charge de la preuve
Rechercher les situations où la preuve est facilitée pour le salarié
Repérer les aménagements de la charge de la preuve
Lister les pouvoirs du juge dans l'administration de la preuve
S'entraîner à répondre à une demande de communication de preuve
Évaluer l'étendue des pouvoirs du juge en matière de mesure d'instruction

Méthodes mobilisées

Méthodes expositive, active, interrogative
Livret stagiaire

Qualification Intervenant(e)(s)

Animateur-trice de formation ou formateur-trice consultant-e - CPH



Méthodes d'évaluation

Évaluation diagnostique avant la formation
Évaluation formative tout au long de la formation
Évaluation sommative à la fin de la formation
Évaluation de satisfaction à la fin de la formation

Modalités d'accessibilité handicap

Bâtiment ERP PMR - Contactez-nous pour nous indiquer vos besoins spécifiques

Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : **Nous consulter**
Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

Effectifs

groupe de 8 au minimum et de 14
au maximum



Contactez-nous !

Pascal QUINTON
Formateur consultant, responsable formation

Tél. : 0142038441
Mail : pascal.quinton@irefe.fr